

Section des Bouches-du-Rhône 22 Rue Borde 13008 MARSEILLE 04 91 17 97 57

SIE: ARRETONS LE MASSACRE

Par une note en date du 07/10/2013 le Directeur Général a décidé qu'à compter du 15/10/2013 un poste informatique dédié devait être installé dans tous les Services Impôts Entreprises afin de permettre aux redevables d'effectuer télé-adhésions ou télédéclarations. La dite note précise en outre que « deux agents par service (dont un suppléant) seront désignés pour assurer un accompagnement des contribuables dans leur démarches en ligne ».

Répondre aux inquiétudes légitimes des agents sur les conséquences de la généralisation des téléprocédures (comme le précise la note), par une nouvelle tâche, comment ne pas y voir une provocation?

Nous agents des SIE affirmons que nos services ne peuvent pas supporter l'adjonction d'une mission supplémentaire. Nous refusons de payer la politique à marche forcée de la DG vers le « tout dématérialisé ».

En conséquences, les soussignés exigent le retrait de ce dispositif non réaliste et des moyens supplémentaires dans les SIE pour faire face aux nouvelles charges de travail dues à l'élargissement des téléprocédures.

Nom	Service	Signature